

► communiqué de presse

03.12.2013

La Protection civile apporte son aide après le grave carambolage

Correspondant: Ellen Probst

T: 02 500 25 88

E-mail: ellen.probst@ibz.fgov.be

F: [numéro de fax]

Aujourd'hui, le 3 décembre, la Protection civile apporte son soutien aux autres services de secours, à la suite du grave carambolage survenu sur l'A19 à hauteur de Zonnebeke-Beselare. Des volontaires de la Protection civile y distribuent des berlingots d'eau aux automobilistes bloqués.

La Protection civile de Jabbeke se trouve sur les lieux avec sept agents et assiste les services de secours à l'aide de matériel logistique spécialisé, dont :

- un véhicule de télécommunications équipé de dispositifs de communication tels qu'un téléphone satellitaire, des radios et des fax
- un conteneur de balisage pour la sécurité routière
- un conteneur de coordination

Quatre volontaires de la Protection civile distribuent de l'eau aux automobilistes bloqués sur les lieux du drame.

Six unités opérationnelles

La Protection civile porte secours à la population lors de petites et grandes catastrophes. Elle vient en renfort aux services de secours avec des moyens lourds et spécialisés. La Protection civile, c'est 600 professionnels et autant de volontaires disponibles 24 heures sur 24, 365 jours par an. Ils sont actifs dans six unités opérationnelles réparties sur l'ensemble du territoire belge. La Protection civile fait partie de la Direction générale Sécurité civile du Service public fédéral Intérieur. Elle intervient à la demande du ministre de l'Intérieur, d'un gouverneur, d'un bourgmestre, des pompiers ou de la police.

www.protectioncivile.be



Rue de Louvain 1
1000 Bruxelles